



Projet Pédagogique Accueil de loisirs

LOUIS DUMONT





SOMMAIRE

Introduction

Présentation

- Service enfance Jeunesse
- L'accueil de loisirs
- Le public

Intentions éducatives et objectifs pédagogique

- Le projet éducatif
- Intentions
- Objectifs

Organisation et fonctionnement

- Modalités d'inscriptions
- Tarifs
- Journée type et fonctionnement
- Santé / Sécurité
- Les rôles de chacun
- La communication

Plannings

- Juillet
- Aout en cours



INTRODUCTION



Troyes, Cœur de la Champagne Méridionale, située dans le département de l'Aube, à seulement 1h30 de Paris, se trouve au carrefour de plusieurs axes routiers et autoroutiers. Avec ses 62 782 habitants, sur une superficie de 13 km², elle est le centre de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, qui compte 175 193 habitants. (chiffres INSEE 2021)

Troyes offre un cadre de vie dynamique et exceptionnel à 160 km de la capitale, avec des perspectives de développement économique prometteuses. La ville se distingue par son riche patrimoine industriel, naturel, muséal, ainsi que par son art de vivre et son héritage civil et religieux. Ces atouts attirent chaque année de nombreux touristes.

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT)

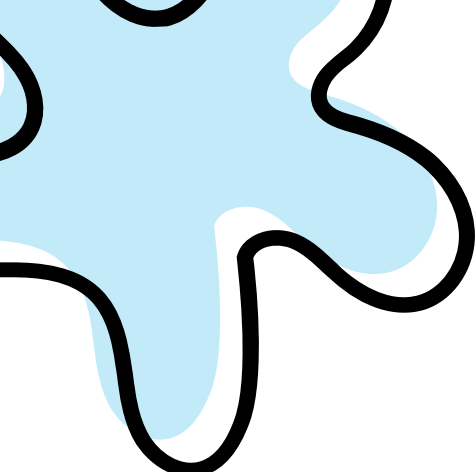
Depuis 2014, la Ville de Troyes a développé PEdT avec ses partenaires pour offrir un parcours éducatif de qualité à tous les enfants. Ce projet ambitieux vise à proposer des activités éducatives lors de tous les temps péris et extrascolaires afin de répondre aux besoins éducatifs des jeunes Troyens.

À partir de septembre 2018, la Ville a réaménagé la semaine scolaire pour être répartie sur quatre jours en réponse aux demandes des familles. Les enfants vont donc à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi et les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, permettant aux enfants de profiter du « plan mercredi » avec un éventail d'activités éducatives et récréatives. Ces accueils de loisirs, non sectorisés, organisés en complémentarité des projets d'école et périscolaire, prennent en compte le mercredi comme un jour de repos, s'assurant d'adapter les activités aux rythmes de vie, aux envies et à la fatigue des enfants tout en cherchant à maintenir la stabilité et la continuité des équipes d'animation pour offrir un environnement de qualité et sécurisé.

Le PEdT a défini plusieurs objectifs clés partagés par ses partenaires éducatifs, qui incluent le développement des compétences langagières, la compréhension de texte et la découverte des richesses de la langue française, ce qui stimule l'intérêt pour la diversité linguistique et littéraire, il vise aussi à développer la logique de résolution de problèmes, favorisant la pensée critique et l'analyse, tout en promouvant le "vivre ensemble" en insistant sur le parcours citoyen et les valeurs de solidarité, de coopération et de respect.

Renouvelé en 2024 jusqu'en 2027, ce socle éducatif représente une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs de Troyes s'engagent à contribuer et les projets et activités des accueils de loisirs sont conçus pour enrichir les apprentissages des enfants, en les accompagnant dans leur développement personnel et scolaire.





LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

En 2021, la Ville de Troyes et la CAF de l'Aube ont lancé la CTG afin de relever les défis de territorialisation et de coopération. Cette initiative stratégique vise à renforcer et maintenir les services aux familles en coordonnant les actions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La CTG repose sur un diagnostic partagé avec les partenaires afin de définir des priorités et de mettre en place un plan d'actions adapté et son approche globale permet d'adapter les équipements et services aux besoins des familles, d'améliorer l'accès aux droits et d'optimiser les interventions des différents acteurs, tout en intégrant le projet éducatif de la Ville de Troyes dans cette démarche.

Cette convention est une véritable démarche d'investissement social et territorial qui favorise un développement harmonieux et inclusif et en conclusion, la Ville de Troyes s'emploie à offrir un environnement éducatif enrichissant et diversifié, en soutenant les familles et en encourageant un développement global pour tous les enfants de la région.



SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Service Enfance et Jeunesse
1 rue de la Tour 10000 TROYES
Tél: 03.25.70.47.80

La ville de Troyes compte 7 accueils de loisirs, soit 452 places disponibles pour les enfants de 3 à 12 ans



LA VILLE DE TROYES COMPTE 7 ACCUEILS DE LOISIRS

Les accueils de loisirs offrent un mode d'accueil des enfants chaque mercredi et en période de vacances scolaires. Ils proposent des activités éducatives et ludiques, adaptées à différentes tranches d'âge et visant à favoriser l'épanouissement des enfants. Pour répondre aux besoins des familles et leur permettre de concilier vie familiale, vie sociale et professionnelle, la Ville de Troyes met en place une offre de service élargie, sur la base de trois formules : journée complète sans repas, journée complète avec repas ou demi-journée.

1 Louis-Dumont 135, rue Étienne-Pétron 06 11 37 59 02 Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires. • Journée complète sans repas : accueil de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15 • Journée complète avec repas : accueil de 7h30 à 18h15	2 Vassaulles 6, rue des Vassaulles 06 46 54 19 55 Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires. • Journée complète sans repas : accueil de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15 • Journée complète avec repas : accueil de 7h30 à 18h15	3 Marots 80 bis, rue des Marots 06 04 52 12 51 Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année). • Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h • Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h	4 4 Sénardes 10, rue Jean Camille-Niel 3, allée Yves-de-Copainville 07 77 70 59 36 Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année). • Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h • Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h
5 5 Jules-Guesde 2, boulevard 14-juillet 72, rue Charles-Gros 06 33 84 93 82 Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances d'août et de fin d'année). • Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h • Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h	6 Point-du-Jour 11, rue Chesterfield 2, place de Soëst 06 75 21 11 21 Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année). • Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h • Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h	7 René-Peltier 110 bis, av. Édouard-Herriot 06 11 37 59 10 Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année). • Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h • Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h	

● 3-6 ans
● 6-12 ans
● 3-12 ans

L'ACCUEIL DE LOISIRS

Louis Dumont

AL Louis Dumont
135 rue Etienne Pédrion
10000 Troyes

06 11 37 59 02

La structure se situe
dans l'enceinte de
l'école Louis Dumont.
Le site est mutualisé et
se compose de 2
bâtiments

Bâtiment AL

- un bureau (direction)
- 2 salles d'activités
- 1 salle de motricité (mutualisée)
- 1 cuisine
- des sanitaires enfants et adultes
- 1 cour



Bâtiment école

- 1 dortoir
- des sanitaires enfants et adultes
- 1 hall avec porte-manteaux
- 1 cour



La restauration
collective est organisée
sur place



LE PUBLIC

3-6ANS

DÉVELOPPEMENT COGNITIF ET PHYSIQUE

En ce qui concerne l'enfant de 3 à 6 ans, le stade des opérations concrètes se met en place (jusqu'à 11ans). L'enfant acquiert les notions de causalité, la conservation de substance, de poids, de volume...

L'animateur doit donc enrichir ses activités par l'apport d'idées nouvelles en favorisant ateliers qui privilégient la manipulation, la pratique, l'expression ou la fabrication parce que c'est en faisant par soi-même que l'on comprend le mieux et que l'on grandit.



LES ATELIERS

Les ateliers reposent sur des activités qui leur permettent:

D'observer De goûter De sentir De toucher D'écouter

Pour leur faire vivre des expériences concrètes et ludiques et tendent à accompagner l'enfant dans l'exploration du milieu environnant qu'il soit naturel ou culturel...

De plus, l'enfant à cet âge se dépense beaucoup et développe sa motricité fine. C'est pourquoi, l'animateur favorise les expériences motrices (courir, sauter, nager, grimper, danser, etc...) et la manipulation d'outils (crayons, gommes, pinceaux, ciseaux ...) dans ses animations : tout en veillant à respecter le rythme de l'enfant.

TEMPS DE CONCENTRATION

20 minutes

Pour répondre au besoin de changement fréquent de centres d'intérêt, les activités doivent être courtes et variées





COMPÉTENCES SOCIALES

Son vocabulaire s'élargit et il a besoin de communiquer en utilisant de plus en plus des phrases complexes.

Il a besoin de sécurité, d'être seul parfois, de jouer seul, d'imiter les autres enfants ou les adultes et de s'évader dans l'imaginaire.

Durant cette période, les relations de l'enfant avec le monde sont dominées par « l'égoïsme ».

L'enfant envisage le monde selon sa propre perspective et prendre en compte le point de vue d'autrui ou partager s'avère pour lui très compliqué.

Mais petit à petit sa capacité à vivre en groupe s'accroît et pas à pas, il assimile les règles de la vie en collectivité

COMPÉTENCES EMOTIONNELLES

Il est également important de rappeler qu'entre 3 et 6 ans, l'enfant ne contrôle que peu ses émotions.

Ces dernières le débordent parfois amenant ce que l'adulte peut interpréter comme « une colère ».

A cet âge, les enfants n'ont pas encore construit les réseaux de neurones nécessaires pour donner du sens à tout ce qu'ils sont en train de vivre et de ressentir.

Ils ne se repèrent pas encore vraiment dans le temps : ils vivent dans le présent et, pour eux, chaque émotion prend des proportions phénoménales.

Lors d'un trop plein d'émotion, l'équipe devra permettre à l'enfant d'exprimer son émotion au moment où il la vit, puis à l'aider à mettre des mots dessus une fois qu'il est calmé. Ainsi, nous contribuerons à construire, littéralement, les réseaux de neurones entre son cerveau préfrontal (ce qui permet d'analyser et de donner du sens) et les zones émotionnelles de son cerveau.

Cela développe l'intelligence émotionnelle de l'enfant, ce qui lui donne les moyens, à terme, de mieux maîtriser ses émotions et également de mieux comprendre celles des autres.

L'enfant à cet âge doit être accompagné à tout moment dans ses multiples explorations motrices, sensorielles, sociales et affectives.



L'ÉQUIPE D'ANIMATION FAVORISERA DONC:

**L'aménagement d'espaces ouverts
sécurisants et riches**

Le passage à l'action

**La découverte de
nombreux supports**



PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif porté par la ville de Troyes décline les intentions et les principes éducatifs ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sur tous les types d'accueil qu'il organise à savoir les accueils périscolaires les jours d'école (garderies du matin et du soir, temps de restauration, pause récréative, temps cartable, « Mes découvertes » ainsi que des accueils de loisirs périscolaires (les mercredis) et extrascolaires (les vacances scolaires).

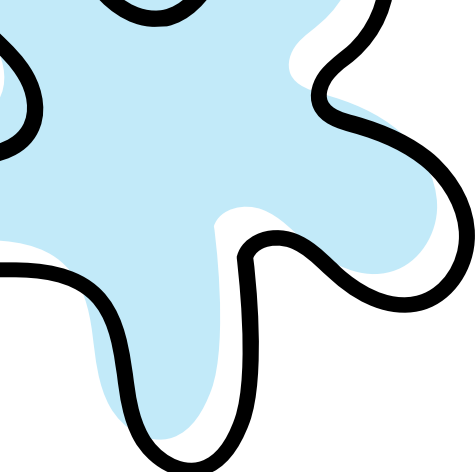
Objectifs éducatifs (extrait du Projet Éducatif)

- **Favoriser l'épanouissement personnel** : Les équipes pédagogiques visent à développer les aptitudes mentales et physiques des enfants en s'appuyant sur leurs potentialités. Elles encouragent l'expression et la confrontation des idées pour renforcer la confiance en soi et l'autonomie.
- **Inculquer les droits de l'homme et les libertés fondamentales** : Les enfants apprennent le respect des droits humains et des principes universels de la Charte des Nations Unies.
- **Respect des identités et des cultures** : L'éducation met l'accent sur le respect des parents, de l'identité personnelle, de la langue et des valeurs culturelles, tout en valorisant la diversité culturelle et les valeurs nationales.
- **Préparation à la vie en société** : Les enfants sont préparés à vivre dans une société libre en développant des attitudes de compréhension, de tolérance, et d'égalité. Ils apprennent à interagir de manière respectueuse avec différentes personnes, indépendamment de leur origine ou de leur religion.
- **Respect du milieu naturel** : Les enfants sont sensibilisés au respect de l'environnement et apprennent l'importance de préserver le milieu naturel.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs péri et extrascolaires municipaux s'engagent à promouvoir les valeurs de laïcité, de mixité et d'égalité d'accès aux activités. Cette approche garantit que chaque enfant, indépendamment de son sexe, origine ou croyance, bénéficie des mêmes opportunités d'apprentissage et d'épanouissement.

La démarche éducative Troyenne s'inscrit dans un cadre respectueux des droits de l'enfant et vise à offrir une éducation qui favorise l'épanouissement personnel, le respect mutuel, et la préparation à une vie citoyenne active et respectueuse des diversités.





INTENTIONS

Face aux mutations de la société actuelle et aux besoins exprimés sur le terrain, il est nécessaire d'adapter les actions pédagogiques pour répondre à trois enjeux fondamentaux : la prise de conscience environnementale, le bien-être et le développement global de l'enfant, ainsi que la construction d'un esprit citoyen.

1. Une société en transition, des enfants souvent éloignés de la nature

De nombreux enfants évoluent dans des environnements urbanisés où le lien à la nature est affaibli. Cette déconnexion a un impact sur leur santé, leur curiosité et leur rapport à l'environnement. Dans un contexte où la transition écologique est devenue une priorité, il est indispensable de proposer aux enfants des activités qui leur permettent de renouer avec la nature, d'apprendre à la respecter et à agir à leur échelle. Cela passe par la mise en œuvre de pratiques écoresponsables et par une éducation à l'environnement intégrée au quotidien du centre.

2. Un besoin de valoriser les compétences, les émotions et la singularité de chaque enfant

Les enfants ont besoin d'être écoutés, reconnus, encouragés. Dans un monde qui va vite, il est important de leur offrir des temps où ils peuvent s'exprimer librement, découvrir leurs talents, apprendre à gérer leurs émotions, se construire une image positive d'eux-mêmes. A nous de leur proposer un lieu sécurisant, stimulant, où les enfants trouvent leur place dans un groupe et développent des compétences utiles à leur avenir, dans une logique de bien-être et d'estime de soi.

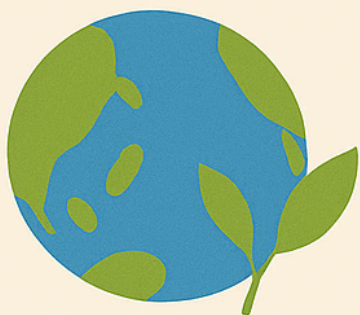
3. Des repères sociaux à reconstruire pour vivre ensemble autrement

Dans un contexte où les tensions sociales, les inégalités et le repli sur soi sont parfois présents dès le plus jeune âge, il est essentiel de renforcer les actions qui favorisent le vivre-ensemble. L'enfant doit être accompagné pour comprendre les règles collectives, apprendre la coopération, le débat, la solidarité, la responsabilité. Nous expérimenterons une vie démocratique afin de développer une conscience citoyenne dès leur jeune



OBJECTIFS

Petits citoyens mais grandes idées



Sensibilisation au développement durable

- Tri des déchets
- Recyclage
- Jardinage

Favoriser l'épanouissement de l'enfant

- Activités sensorielles
et créatives
- Valorisation des
initiatives personnelles
- Coopération



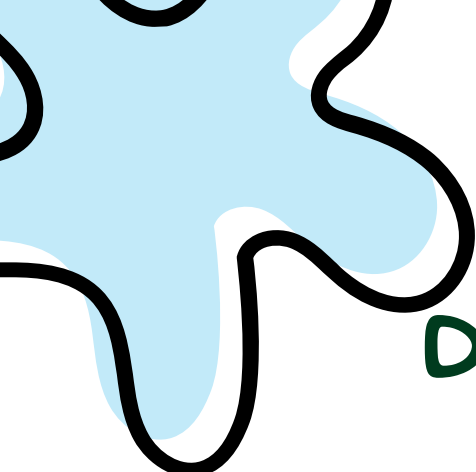
Construire une première conscience citoyenne

- Conseil des enfants
- Règles de vie collective
- Connaissance des

Accompagner
les enfants à grandir dans

le respect de soi, des autres et de la nature





MODALITES D'INSCRIPTIONS

L'inscription à l'Accueil de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimum dans le trimestre qui suit le 1er jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et six ans maximum.

L'inscription pour les vacances est périodique .

Elle est disponible sur le portail famille.troyes.fr, à l'Espace Audiffred ou dans les maisons de quartiers.

L'organisation des A.L. nécessitant notamment la mobilisation d'animateurs pour l'encadrement des enfants et le cas échéant l'organisation du transport, pour chaque période, une date limite d'inscription est arrêtée :

- **VACANCES** : au plus tard 7 jours calendaires pleins avant la fréquentation (extrait du règlement intérieur art.3)

Pour les enfants ne fréquentant pas une école publique Troyenne, un certificat de scolarité est nécessaire.



Mon accueil de loisirs

Vacances scolaires

Les accueils de loisirs offrent un mode d'accueil des enfants **chaque vacances scolaires**.
Ils proposent des activités éducatives et ludiques, adaptées
à différentes tranches d'âge et visant à favoriser l'épanouissement des enfants.

Pour répondre aux besoins des familles et leur permettre de concilier vie familiale, vie sociale et
professionnelle, la Ville de Troyes met en place une offre de service d'accueils de loisirs élargie, sur la
base de **deux formules : journée complète sans repas,
journée complète avec repas.**

La Ville de Troyes compte **7 accueils de loisirs**.

JULES-GUESDE

Accueil des enfants de 3 à 6 ans :
(école élémentaire 14 juillet)
2, bd du 14 juillet,

Accueil des enfants de 6 à 12 ans :
72, rue Charles Gros (école élémentaire 14 juillet)

En journée complète (sans repas)

De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

En journée complète (avec repas)

De 8h à 18h

LOUIS-DUMONT

Accueil des enfants de 3 à 6 ans :
(école Maternelle Louis-Dumont)
135, rue Étienne-Pédron

En journée complète (sans repas)

De 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15

En journée complète (avec repas)

De 7h30 à 18h15

MAROTS

Accueil des enfants de 3 à 12 ans :
80 bis, rue des Marots

En journée complète (sans repas)

De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

En journée complète (avec repas)

De 8h à 18h

POINT-DU-JOUR

Accueil des enfants de 3 à 6 ans :
11, rue de Chesterfield

Accueil des enfants de 6 à 12 ans :
(maison de quartier du Point-du-jour)
2, place de Soëst

En journée complète (sans repas)

De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

En journée complète (avec repas)

De 8h à 18h

RENÉ-PELTIER

Accueil des enfants de 3 à 12 ans :
(maison de quartier des Chartreux)
110 bis, avenue Édouard-Herriot

En journée complète (sans repas)

De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

En journée complète (avec repas)

De 8h à 18h

SÉNARDES

Accueil des enfants de 3 à 6 ans :
(école maternelle Marcel-Pagnol)
10, rue Jean Camille-Niel

Accueil des enfants de 6 à 12 ans :
(maison de quartier des Sénardes)

3, allée Yves de Copainville

En journée complète (sans repas)

De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

En journée complète (avec repas)

De 8h à 18h

VASSAULES

Accueil des enfants de 6 à 12 ans :
6, rue des Vassaulles

En journée complète (sans repas)

De 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15

En journée complète (avec repas)

De 7h30 à 18h15

Selon les vacances, voici la liste des accueils de loisirs qui offrent un mode d'accueil :

Vacances automne + hiver + printemps = Jules-Guesde, Louis-Dumont, Marots, Point-du-Jour, Peltier, Sénardes, Vassaulles

Vacances fin d'année = Louis-Dumont, Vassaulles

Vacances été-juillet = Guesde, Dumont, Marots, Point-du-Jour, Peltier, Sénardes, Vassaulles

Vacances été-août = Louis-Dumont, Marots, Point-du-Jour, René-Peltier, Sénardes, Vassaulles

Troyes

Espace Audifred

Pôle municipal de la Famille

Service Relations avec les usagers

1, rue de la Tour à Troyes

03 25 70 47 77 / relations.usagers@ville-troyes.fr

TARIFS

Ville de Troyes - Tarifs 2024

applicables à compter pour l'année scolaire 2024-2025 (sauf dispositions particulières)

ACCUEILS DE LOISIRS 3 à 12 ans

Désignation des tarifs			Tarifs en vigueur		Tarifs applicables pour l'année scolaire 2024-2025 (sauf dispositions particulières)	
			Troyens	Non Troyens	Troyens	Non Troyens
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée avec repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	5,50	6,00	5,50	6,00
301 €	à	500 €	6,60	7,20	6,60	7,20
501 €	à	700 €	7,90	8,60	7,90	8,60
701 €	à	900 €	10,30	11,30	10,30	11,30
901 €	à	1 100 €	15,40	16,80	15,40	16,80
1 101 €	et plus		18,50	20,10	18,50	20,10
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée sans repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	4,10	4,50	4,10	4,50
301 €	à	500 €	4,95	5,40	4,95	5,40
501 €	à	700 €	5,90	6,40	5,90	6,40
701 €	à	900 €	7,70	8,40	7,70	8,40
901 €	à	1 100 €	9,90	10,80	9,90	10,80
1 101 €	et plus		12,10	13,20	12,10	13,20
3 à 12 ans - Mercredis journée complète avec repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	5,50	6,00	5,50	6,00
301 €	à	500 €	6,60	7,20	6,60	7,20
501 €	à	700 €	7,90	8,60	7,90	8,60
701 €	à	900 €	10,30	11,20	10,30	11,20
901 €	à	1 100 €	15,40	16,80	15,40	16,80
1 101 €	et plus		18,50	20,10	18,50	20,10
3 à 12 ans - Mercredis journée complète sans repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	4,10	4,50	4,10	4,50
301 €	à	500 €	4,95	5,40	4,95	5,40
501 €	à	700 €	5,90	6,40	5,90	6,40
701 €	à	900 €	7,70	8,40	7,70	8,40
901 €	à	1 100 €	9,90	10,80	9,90	10,80
1 101 €	et plus		12,10	13,20	12,10	13,20
3 à 12 ans - Mercredis - en 1/2 journée sans repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	2,20	2,40	2,20	2,40
301 €	à	500 €	2,60	2,90	2,60	2,90
501 €	à	700 €	3,30	3,60	3,30	3,60
701 €	à	900 €	4,40	4,80	4,40	4,80
901 €	à	1 100 €	5,30	5,70	5,30	5,70
1 101 €	et plus		6,60	7,20	6,60	7,20



JOURNEE TYPE

7h30 - 9h15

Accueil échelonné des enfants

Divers ateliers

9h15 - 9h45

Rituels du matin

(éveil corporel, comment ça va, danse ...)

9h45 - 11h30

Activités

Rangement

11h30 - 12h15

Cantine 1er service

Temps libre 2ème groupe

12h30 - 13h15

Cantine 2ème service

Temps libre ou temps calme (adapté aux besoins de l'enfant)

13h30 - 16h

Dortoir

13h30 - 14h15

Temps Libre ou temps calme (adapté aux besoins de l'enfant)

14h15 - 16h

Activités

Rangement

16h - 16h30

Rituel du soir

(météo des émotions, évaluation de la journée...)

16h30 - 17h

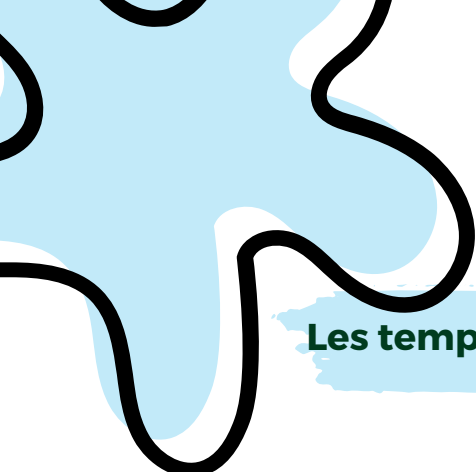
Gouter

17h-18h15

Départs échelonnés des enfants

Divers ateliers





TEMPS D'ACCUEILS

Les temps d'accueil échelonnés du matin et du soir

Accueil du matin:

Un animateur se positionne à la borne d'accueil et via le visiophone contrôle et note les départs sur le cahier de présence.

L'autre va ensuite à la rencontre des parents pour accueillir l'enfant et pouvoir prendre en compte les informations transmises par ces derniers (fatigue, personne venant chercher ou autre...)

Accueil du soir:

Nous avons décidé de faire 2 accueils différents:

- un pour le groupe des petits (situé au portillon de la cour de l'AL)

Les familles du groupe des petits ayant plus de questionnement et besoin d'un accueil un peu plus individualisé.

- un pour les groupes des moyens et grands avec le même fonctionnement que le matin

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE:

Le départ : À l'exception des rendez-vous médicaux justifiés préalablement par écrit auprès du directeur de l'A.L., toute sortie est définitive.

L'identification des personnes qui viennent chercher un enfant doit être réalisée systématiquement (CNI ou équivalent) en adéquation avec les personnes mentionnées dans le dossier de l'enfant.

Afin de permettre le bon déroulement des activités tout en tenant compte du rythme de vie des familles, les départs échelonnés sont possibles le soir uniquement à partir de 17h.

Par mesure de sécurité, l'enfant, non autorisé à quitter seul l'A.L., est remis à son responsable légal exclusivement dans l'enceinte de la structure.

En aucun cas, les enfants ne peuvent être récupérés au cours d'une sortie, à la descente du bus ou dans la rue.





TEMPS D'ACTIVITÉS

L'animateur se doit de réfléchir sur le pourquoi et le comment de l'activité. En effet, il ne doit pas être là pour simplement proposer des activités. Il se doit de réfléchir à son rôle, sa posture et ce qu'il peut apporter aux enfants.

Le cœur de notre projet étant d'amener les enfants à acquérir une certaine autonomie au sein de l'accueil de loisirs dans un cadre bienveillant. Les enfants seront en mesure de proposer des activités qui les intéressent via la construction du planning de l'après-midi avec les enfants.

L'enfant aura également la possibilité de ne pas participer à l'activité et d'aller se reposer ou

Nous veilleront également à répondre aux exigences du Service Enfance Jeunesse. Nous serons donc vigilant à ce que les enfants puissent avoir accès:

- aux 3 typologies d'activités (créative, sportive, d'expression) dans la journée
- à une sortie découverte par semaine
- 1 grand jeu toutes les 2 semaines





REPAS

LE TEMPS DU DÉJEUNER

Ces temps favorisent les échanges, les discussions et développent aussi l'autonomie et à la responsabilisation. L'équipe d'animation privilégiera une organisation avec ces objectifs.

Les animateurs seront garants de ces moments d'éducation à la santé et au partage. Les enfants seront donc invités à communiquer davantage sur leur degré d'appétit afin d'éviter un maximum le gaspillage de nourriture.

La restauration collective est organisée par le prestataire Sodexo. Les menus sont affichés à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr. L'équipe proposera aussi des repas hors de la cantine, type « pique-niques et repas randonnées », permettant de s'affranchir des contraintes horaires et d'intégrer les repas dans l'imaginaire de la journée par exemple.

LE GOÛTER

Le goûter est fourni par notre prestataire (Sodexo).

A partir de 16h, il est servi par les animateurs, celui-ci est diversifié et est un moment pendant lequel l'équipe et les enfants effectuent un retour sur la journée.

Extrait du règlement intérieur art.2 :

« Pour une inscription en journée complète avec repas pendant les vacances scolaires, le repas et le goûter sont fournis par l'A.L.

Pour une inscription le mercredi après-midi, le goûter est fourni par l'A.L.

Les menus prennent en compte différents critères :

- l'équilibre alimentaire journalier dicté par le GEMRCN (Groupe d'Étude des Marché de Restauration Collective et de Nutrition) et le PNNS (Programme National Nutrition Santé)
- la saisonnalité des produits
- l'intégration de produits biologiques et de produits locaux





Le service de restauration a une vocation collective, il ne peut répondre à des exigences alimentaires liées à des convenances ou convictions personnelles. Deux types de repas sont proposés : repas classique et repas végétarien protéiné.

Le choix de repas est précisé lors de l'inscription et pour la durée de l'année scolaire lorsqu'il s'agit des mercredis ou la période de vacances choisies. Les demandes de changement doivent être sollicitées par écrit auprès du service Relations avec les usagers dans le délai prescrit par l'article 3.3 du présent règlement. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de Restauration collective. Cet accès nécessite la mise à la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé établi à la demande des parents et validé par la Collectivité qui détermine les modalités de fourniture de repas spécifique hypoallergénique. »

LE TEMPS DE SIESTE / TEMPS CALME

Après le repas différents temps sont organisés:

- Temps de sieste
- Temps Calme

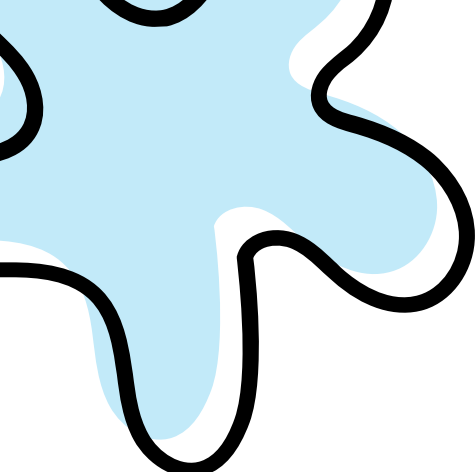
TEMPS DE SIESTE

Il a plusieurs avantages:

- permettre à l'enfant de se libérer des tensions accumulées dans la matinée
- transférer les nouvelles connaissances dans la région de son cerveau responsable de la mémoire à long terme. Il doit être sécurisant et accompagné.

Le temps de sieste concerne principalement les petits âgés de 3ans et tout autre enfant demandeur. Afin de permettre un vrai temps de repos, une ambiance calme et tamisée est mise en place. Au bout de 45min si l'enfant ne dort pas, il lui sera proposer de se lever ou bien de rester dans la salle pour continuer son repos.





TEMPS CALME

- Le temps calme sera lui un temps animé avec des activités comme l'intitulé le laisse penser, plus calme que celles proposées durant la journée. Ainsi nous y verront de la relaxation, des ateliers dessins, ateliers autonomes, jeux de sociétés ... Mais cela correspondra également à aménager un espace calme avec musique, histoires coussins, coin « cocooning » etc.) afin que les enfants puissent se poser mais correspond uniquement aux enfants demandeurs.

•
Pour tous, ce moment doit être calme et permettre à chacun de se ressourcer après le repas

Nous considérons que le besoin de sommeil est souverain et que chaque enfant est à même de connaître son propre rythme. Ainsi un enfant a la possibilité de se reposer dès qu'il le souhaite, qu'importe son âge ou l'heure de la journée.

Si un enfant s'endort, nous le laisserons donc dormir avec comme heure maximale de réveil celle du goûter = 16h



TEMPS LIBRE

Ce temps permettra à l'enfant sans s'en rendre compte de développer sa confiance en soi, ses habilités sociales, favoriser la pensée créative...

Mais pour cela les postures des animateurs se doivent de le permettre.

Nous avons donc décidé d'organiser notre semaine en plusieurs temps:

- Lundi: **Laisser Jouer**
- Mardi: **Jouer Avec**
- Mercredi **Donner à jouer**
- Jeudi **Faire Jouer**
- Vendredi **Donner à jouer**

LAISSER JOUER

C'est reconnaître que le sens du jeu nous est extérieur, que les joueurs ne peuvent pas et ne veulent pas tout faire connaître, tout partager.

Les enfants décident du jeu et des règles du jeu auquel ils veulent jouer.

L'animateur est en retrait et permet ainsi aux enfants de jouer ou d'inventer leur jeu. Il observe, écoute, comprend... Cette situation permet d'étudier les comportements des enfants. Il a un rôle de médiation.

L'animateur n'a pas de rôle déterminé vu qu'il ne propose ni ne s'impose auprès des joueurs. Cependant il est recommandé qu'il assure une certaine présence en cas de conflits ou de mise à l'écart de certains joueurs.

DONNER À JOUER

C'est mettre à la disposition des joueurs une vie relationnelle et un cadre matériel qui suscite l'activité ludique.

L'animateur enrichit le milieu afin de susciter la curiosité, l'imagination des enfants.

Aménagement d'une salle, d'un coin jeux... Mise à disposition de matériel, jouets, jeux, matériaux divers ...

Ce n'est pas de la surveillance. L'animateur est actif en suscitant l'activité ludique. Les enfants sont libres de leur choix.

JOUER AVEC

C'est être partenaire à niveau égal avec les autres joueurs.

L'animateur se propose comme joueur, mais ne s'impose pas..

L'animateur a pleinement saisi le sens du jeu et peut s'y introduire sans le détourner ou le transformer dans son sens.

L'animateur accepte donc les règles. Il n'a pas le rôle de leader.

En participant, il fait participer (en faisant participer ceux qui n'ont pas leur place...). L'animateur ne programme pas ses interventions à l'avance. Il veille à la sécurité et est garant de la continuité du jeu. Il est toujours conscient de son statut d'adulte.

D'une part l'animateur est considéré par l'enfant comme un bon joueur capable de faire gagner son équipe, et d'autre part l'enfant aime se mesurer à l'animateur pour savoir ce qu'il vaut à côté de lui.

FAIRE JOUER

C'est décider d'organiser le jeu pour un ou plusieurs joueurs. Les joueurs doivent adhérer volontairement au jeu pour y être acteurs.

L'animateur organise, fixe les règles. Il est garant de celles-ci. Il décide, tranche, **arbitre**.

Il fait débiter le jeu et l'arrêter. **L'animateur ne joue pas**, il veille au bon déroulement du jeu.

Tout se déroule selon un scénario éducatif qu'il a prévu. Inutile de préciser que dans ce cas, l'animateur devra être vigilant sur les règles qu'il propose pour ne pas faire échouer le jeu et pour ne pas mettre les enfants en situation d'échec.



SANTE SECURITE

L'animateur doit assurer la sécurité morale, physique et affective pour chaque enfant.

1- Fiche sanitaire :



Pour toute inscription sur un temps d'accueil de la collectivité une fiche sanitaire individuelle obligatoire sera remplie par la famille. Elle précise les renseignements médicaux de l'enfant, et la mention des vaccins obligatoires (décret n 2018-42 du 25 janvier 2018).

En cas de contre-indication pour la réalisation d'une activité, celle-ci doit être attestée par un certificat médical.

2. Médicaments/PAI :

Le personnel d'animation ou encadrant n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants sauf si le traitement est intégré à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui a pour but de faciliter l'accueil au quotidien d'un enfant atteint de troubles de la santé ou de handicap. Il est établi par un médecin, à l'initiative des parents, est connu de tous les acteurs qui s'occupent de l'enfant et permet de déterminer les modalités d'accueil de l'enfant.



Sur tous les temps d'accueil, la prise de médicaments est soumise à l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé.

3. Pharmacie et déplacement :

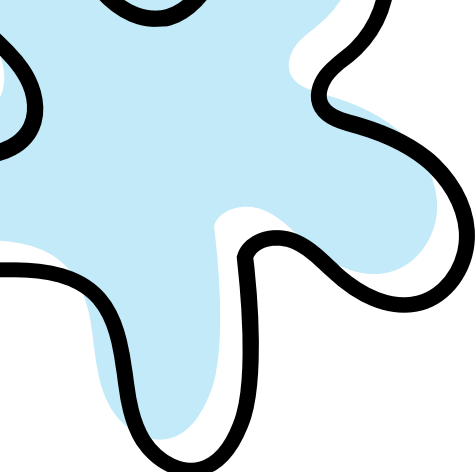
Sur tous les lieux d'accueil, il doit y avoir une ou plusieurs pharmacie(s) fixe(s) ou portable(s) (à utiliser lors de tous les déplacements).

À chaque déplacement, il est demandé aux animateurs et aux enfants de mettre un gilet pour que le groupe soit vu par tous les autres usagers de la route.

4. Départ raison de santé :

Lorsqu'un enfant présente des symptômes ou en cas d'accident le responsable légal est alerté. Il lui est demandé de venir chercher l'enfant et lui sera demandé de remplir un document qui stipule que le responsable légal reprend son enfant.





5. ACCIDENTS ET DÉCLARATIONS D'ACCIDENT :

L'animateur ou témoin de l'accident contacte le 15 ou le 18.

Pour les centres de loisirs : le directeur du centre contactera les parents pour les prévenir. C'est le directeur qui remplit la déclaration d'accident directement.

6. CONSIGNES D'INCENDIE ET PPMS :

Sur chaque site AL se trouve les consignes en cas d'incendie et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ces documents expliquent les conduites à tenir dans ces cas d'urgence, ils doivent être lus, expliqués et maîtrisés par l'encadrant.

ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les Accueils de Loisirs concourent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants y compris ceux en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique lorsque leur état de santé est compatible avec la vie en collectivité.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de restauration collective qui nécessite la mise à la mise en place d'un P.A.I.

La Ville de Troyes a mis en place un certain nombre de mesures et de recommandations destinées à favoriser leur intégration : renforcement des équipes d'animation en nombre, en fonction des besoins d'accompagnement, stages de formation, rencontre des familles.





Toute démarche d'intégration de mineurs en situation de handicap, atteint de maladie chronique ou de troubles ponctuels de la santé dans une structure de loisirs ordinaire doit mettre en avant le bien-être de l'enfant, tout en préservant également, l'harmonie du groupe d'enfants accueillis et de l'équipe d'animation.

L'accueil d'enfants en situation de handicap qui nécessite des conditions matérielles et pédagogiques adaptées doit faire l'objet d'un contrat d'accueil et d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Un entretien préalable avec le(s) responsables légaux permettra de définir en amont les adaptations nécessaires pour prévenir les difficultés et les sentiments d'échec ou de rupture, tant pour les familles concernées que pour l'équipe d'animation.

Ce temps d'échange avec le(la) chef(fe) de service Accueil Enfance Jeunesse de la Ville de Troyes et le(la) directeur(trice) de l'Accueil de Loisirs concerné est systématiquement réalisé afin d'échanger sur la situation l'enfant et de répertorier les informations sur le contrat d'accueil. Le cas échéant, la Ville de Troyes pourra faire appel aux services de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ou aux coordinatrices départementales handicap.

Il permet d'évaluer les conditions d'accueil et d'établir un contrat d'accueil les détaillant.

Une période d'essai progressive peut-être mise en place si besoin. Il pourra être demandé un certificat médical d'aptitudes/inaptitudes aux activités pratiquées à l'A.L. (extrait règlement intérieur art.2)

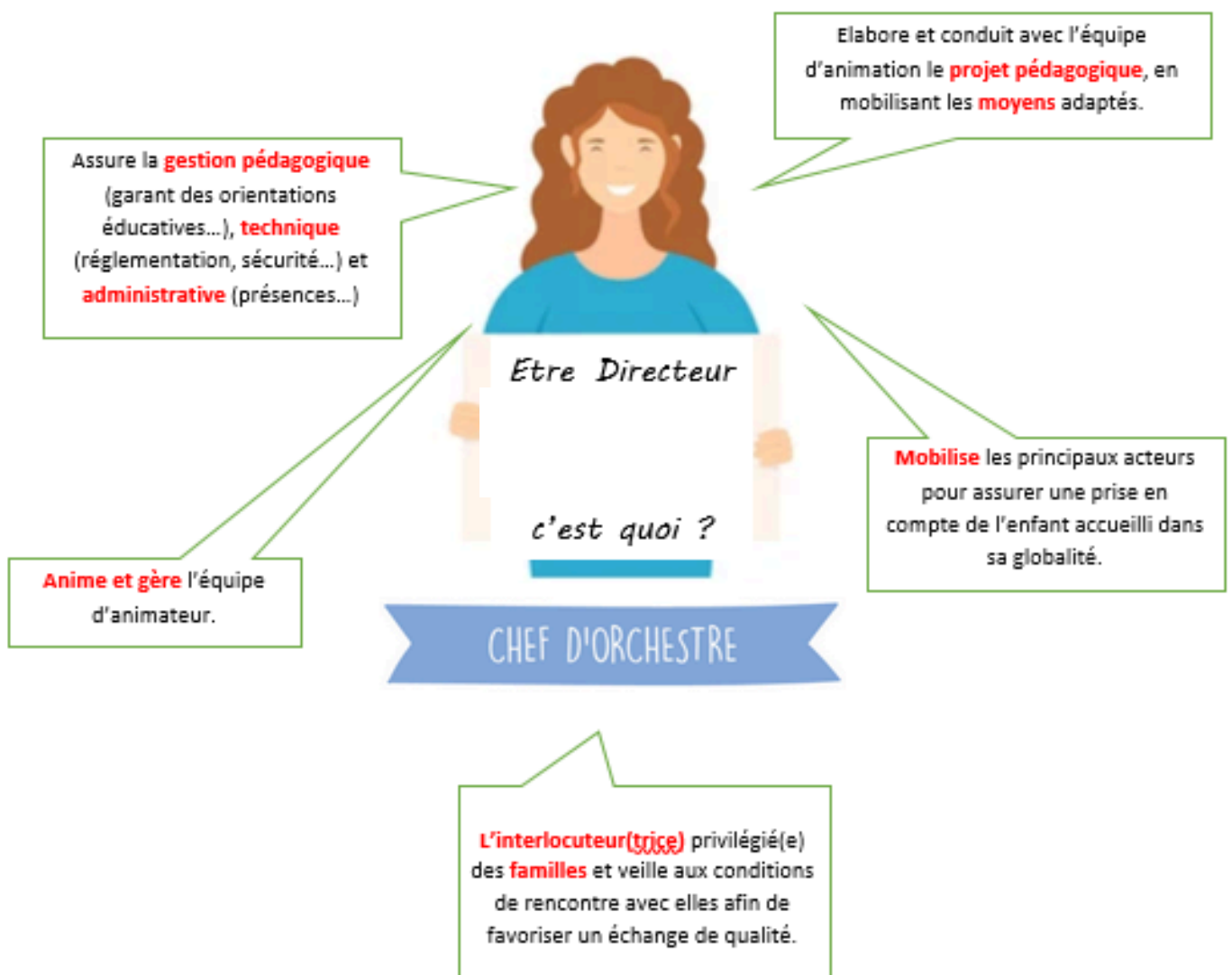


ROLES DE CHACUN

Les fonctions de l'équipe d'animation et de direction

□ Directeur

extrascolaire



Ils garantissent la sécurité physique et morale des enfants accueillis, met en œuvre les projets du Service Enfance Jeunesse, veille au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion humaine, administrative, matérielle et financière.



□ Animateur

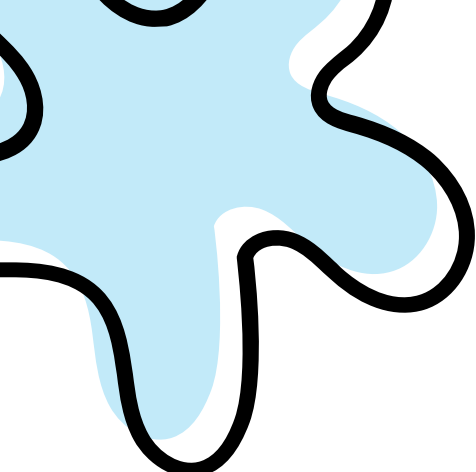
Les 5 fonctions de l'animateur :



L'encadrement de mineurs requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire. La notion d'encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un adulte qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique...

Ainsi, il est demandé à chacun d'être attentif et bienveillant, de garantir la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant et de :



- 
- d'assurer en toutes circonstances une surveillance constante et active, impliquant notamment sa ponctualité, et de limiter l'utilisation du téléphone portable au seul usage professionnel.
 - d'installer une communication respectueuse et positive avec les enfants, indispensable à la construction du dialogue.
 - d'adopter un comportement respectueux et non-discriminant à l'égard de l'enfant y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation.
 - de proscrire toute familiarité de langage, gestuelle, relationnelle et, sauf situation d'urgence, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant.
 - de s'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.

Il est demandé à chaque encadrant d'informer immédiatement les responsables identifiés de la ville de Troyes de toute situation qui lui semblerait de nature à compromettre le bien-être et la sécurité physique, morale et affective des enfants, ceci afin que les mesures nécessaires puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.



LA COMMUNICATION

- Afficher les projets éducatif et pédagogique
- Mettre en place régulièrement de temps de partage et d'échange avec les familles
- Mettre en place et promouvoir les outils de communication avec l'organisateur et l'équipe d'animation afin de favoriser la communication avec les familles et l'évaluation de l'A .L. (portail famille, temps de partage et d'échange, questionnaires de satisfaction ...)
- Maintenir et encourager les liens avec les familles lors des temps d'accueils.

Troyes

AL Louis Dumont
135 rue Etienne Pétron
10000 Troyes
06 11 37 59 02
7h30 – 18h15



SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Programme des activités de vos enfants pour la semaine du 21 au 25 juillet 2025

« Les petites bêtes »

Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)



Lundi
21 juillet

Mardi
22 juillet

Mercredi
23 juillet

Jeudi
24 juillet

Vendredi
25 juillet

Rituels
Matin : éveil corporel – « Comment ça va ? » recueil des émotions – Danse des vacances
Soir : « La couleur du jour » recueil des émotions et évaluation de la journée par les enfants

Projets
Projet « Tous dehors » : Durant cette période, les enfants auront la possibilité d'explorer le monde extérieur tout en développant leur créativité, leur curiosité et leur compréhension de l'environnement qui les entoure. Ces temps seront fluctuant en fonction des besoins des enfants, de la météo ...
Projet « A toi de jouer ! » : Chaque jour, durant les temps calmes après repas, l'équipe proposera un atelier de découverte, de manipulation et d'amusement autour de jeux de société.

Petits
« Haricot magique »
(Jeu d'observation)
« Simeon le Papillon – Act 1 »
(Activité d'expression)

« Aqua Splash »
(Sortie Piscine pour 10 enfants)
« Collage recycle »
(Activité créative)

« Les insectes et les gestes éco responsables »
(Sortie au CDIE Sud Champagne pour 48 enfants)

« Les aventures d'Harry Potter »
(Intercentre sur l'AL des Marots 8 enfants)
« Simeon le Papillon – Act 2 »

« Parcours géant des petites bêtes »
« Simeon le Papillon – Fin »

« Coccinelle géante »
(Activité créative)
« Saut de l'ile »
(Jeu sportif)

« Grimp'O'Branche »
(Sortie pour 16 enfants)
« Qui suis-je ? »
(Activité d'expression)



« Aqua Splash »
(Sortie Piscine pour 10 enfants)
« Danse des papillons »
(Activité d'expression)

« Apprentis scientifiques »
(Ateliers à la Maison de la science pour 12 enfants)
« Fresque géante »

« Pollen Party »
(Jeu sportif)
« Ma ruche »
(Activité créative)



« Grimp'O'Branche »
(Sortie pour 16 enfants)
« Le voyage des abeilles »
(Activité sportive)

« Aqua Splash »
(Sortie Piscine pour 10 enfants)

« Bal des abeilles »
(Activité d'expression)
« Chasse aux fleurs »
(Sortie Nature)



« Parcours géant des petites bêtes »
« Bzzzz Musique »
(Activité d'expression)

Espace Audiffred - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tour - 03 25 70 47 77 - relations.usagers@ville-troyes.fr - famille.troyes.fr



Programme des activités de vos enfants pour la semaine du 28 juillet au 1er août 2025



« Petits citoyens mais grandes idées ! »

Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)

Lundi
28 juillet

Mardi
29 juillet

Mercredi
30 juillet

Jeudi
31 juillet

Vendredi
01 août

Rituels

Matin : éveil corporel – « Comment ça va ? » recueil des émotions – Danse des vacances
Soir : « La couleur du jour » recueil des émotions et évaluation de la journée par les enfants

Projets

Projet « Tous dehors » : Durant cette période, les enfants auront la possibilité d'explorer le monde extérieur tout en développant leur créativité, leur curiosité et leur compréhension de l'environnement qui les entoure. Ces temps seront fluctuant en fonction des besoins des enfants, de la météo ...

Projet « A toi de jouer ! » : Chaque jour, durant les temps calmes après repas, l'équipe proposera un atelier de découverte, de manipulation et d'amusement autour de jeux de société.

Petits

« Josette enquête »
(Jeu nature)
« Voyage sur un fil »
(Activité sportive)

« Aqua Splash »
(Sortie Piscine pour 10 enfants)
« Patouille »
(Activité créative)

« Boum peinture »
(Activité créative)
« Parcours »
(Jeu sportif)

« Rallye nature »
(Sortie au centre-ville)
« La quête des couleurs »
(Jeu sportif)

« Le miel et les abeilles »
Grand Jeu



Moyens

« Les fifous »
(Jeu sportif)
« Jeu des ombres »
(Jeu d'expression)

« Arbre géant »
(Activité créative)
« Ma maison à moi »
(Activité créative)

« Cactus Géant »
(Activité créative)
« Chuchoti Chuchota »
(Activité d'expression)

« Aqua Splash »
(Sortie Piscine pour 10 enfants)
« Mme la Terre »
(Activité d'expression)

Grands

« Histoire de vitraux »
(Jeu sportif)
« Peinture transparente »
(Activité créative)

« Les contes du verrier »
(Sortie à la Cité du vitrail-12 enfants)
« Papiers déchirés »
(Activité créative)

« Aqua Splash »
(Sortie Piscine pour 10 enfants)
« Statues colorées »
(Jeu sportif)

« Tableau vivant »
(Jeu sportif)
« Color Emotions »
(Activité d'expression)

Après-midi festive pour clôturer le mois de juillet.

